

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique.

Cette Feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
au Bureau du Journal,
chez CHORGNON, imp.
place du marché, à
ROANNE; - et à PARIS,
à l'Office-Correspondant.
r. N. Dame-des-Vict. 49
Et encore chez M. Isi-
dore FONTAINE, Direc-
teur de l'Office de Publicité dé-
partementale. R. Vivienne 8

ABONNEMENT
Pour Roanne,
Une année — 7 fr.
Dép. de la Loire 8 f.
Hors du départ. 9 f.
—
PRIX des Insertions:
20 cent. la ligne.
Annonces judiciaires.
8 centimes.

Bulletin local.

ROANNE, 14 Juillet 1850.

La mairie a fait afficher, le 10 juillet, la liste électorale dressée en vertu de la loi de mai dernier. Les citoyens qui n'y sont pas inscrits et qui croient en avoir les droits n'ont que jusqu'au 20 pour réclamer. Passé ce délai, toute réclamation devient inutile.

— *Encore le choléra.* Les journaux nous annoncent que le choléra sévit à Tunis et que plusieurs peuplades nomades de cette régence sont venues s'établir dans les limites de nos possessions algériennes.

De Tunis à la Loire il y a loin, Dieu merci, et nous espérons que puisque le fléau nous a déjà épargnés plusieurs fois, il ne viendra pas nous visiter de sitôt.

Cependant nous sommes en été, le vent du midi peut enfin se substituer à celui du nord et nous procurer des chaleurs plus fortes que celles que nous éprouvons depuis quelques jours.

Nous pensons donc qu'il serait peut-être de quelque utilité de faire une visite dans certaines rues et maisons de notre ville, qui exhalent parfois une odeur peu suave. La mort instantanée d'une jeune enfant, asphyxiée dans un trou communiquant à des latrines, semble nécessiter une visite opportune. MM. les agents de police, dont le zèle ne se refroidit pas, pourraient bien, dans leurs courses ordinaires, jeter un coup d'œil fort utile en pareille circonstance.

— On nous annonce que des chiens enragés ont parcouru la commune d'Amberle et qu'ils ont mordu plusieurs animaux de race bovine. Les communes environnantes ont donc des soins à prendre pour se garantir du fléau qui peut les atteindre.

— Les conseils d'arrondissements ont été convoqués pour tenir leur session légale.

— Dans un moment où les bains de rivière font chaque jour de nouvelles victimes, nous croyons qu'il est utile de rappeler quelques-unes des prescriptions à suivre lorsqu'un noyé a été retiré de l'eau et que l'asphyxie n'est pas complète, c'est-à-dire lorsqu'il reste quelque espoir de le rappeler à la vie.

Au lieu d'employer envers les noyés le procédé vulgaire qui consiste à les suspendre par les pieds, ce qui leur cause infailliblement la mort en précipitant le sang au cerveau, il convient de les transporter le plus promptement possible dans une maison, en ayant soin d'observer les précautions suivantes :

Le noyé sera retiré de l'eau avec le moins de mouvement possible, et placé, la tête un peu élevée, sur un bateau, un brancard ou une charrette. Il importe d'éviter, dans le transport, tout choc violent, toute commotion brusque.

On pourrait transporter le noyé assis sur une chaise, ou au moyen de deux hommes, les mains croisées, la tête toujours plus haute que le reste du corps.

Il faut le frictionner avec de la flanelle imbibée d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne. Puis, et en attendant, aller chercher le médecin ou le pharmacien le plus près, afin de lui administrer les secours de l'art.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

Mois de juin 1850.

57 NAISSANCES.

DÉCÈS. Barret Antoine, tisseur, rue Saint-Jean, 50 ans. — Primpied Jean-Marie, tisseur; — Ressort Claudine, veuve Valentin, morts à l'hospice. — Boisset Claude-Marie, cultivateur, rue Sautet, 73 ans. — Antoine Barban, charpentier en bateaux, mort à Vaize. — Besnard René, soldat au 17^e de ligne, mort à l'hospice. — Revillon Marie, femme Lemoine, rentière, rue Mably, 46 ans. — Marie Dumas, femme Girard, morte à Cherchel (Algérie). — Catherine Chenat, veuve Devaux, morte à l'hôpital de Cherchel. — Mottet Magdeleine, veuve Brette, rue des Ursules, 75 ans. — Cognard Léonard, rue de la sous-préfecture, 42 ans. — Bery Claudine, femme Létang, jardinier, 23 ans. — Balouzet Claude, propriétaire, rue Nationale, 56 ans. — Fournier Simon, journalier, né à Ferrière, mort à l'hospice. — 8 décès au-dessous de 10 ans.

MARIAGE entre Magnin Antoine, tisseur, 29 ans, et Philibert Detour, domestique, 26 ans. — Grizard Jean-Marie, tisseur, 26 ans, et David François, 22 ans. — Gamet Jean, peigneur de chanvre, 24 ans, et Chomet Magdeleine, 18 ans. — Sabatier Pierre, serblantier, 49 ans, et Pierrette Maurice, prop^{re}, 50 ans. — Detour François, tisseur, 47 ans, et Bois Jeanne Marie, 54 ans. — Fargeton Jacques, menuisier, 28 ans, et Javanelle Anne, 18 ans. — Desportes François, cultivateur à Perreux, 25 ans, et Jourlin François, domestique, 50 ans. — Plasse Benoît, domestique à Roanne, 28 ans, et Besacier François, tisseuse, 24 ans. — Delatour Joseph, dentiste ambulancier, 23 ans, et Marguerite Forest, 49 ans. — Poude Jacques, md-tailleur, 55 ans, et Dehaut Marguerite, couturière, 48 ans.

Feuilleton.

LA FILLE DU BOURREAU.

HISTOIRE PROVENÇALE.

Il y a quelque trente ans, j'étais jeune, et j'étudiais en droit à Aix. On jugeait une affaire de meurtre avec préméditation. Je ne vous dirai pas les détails. L'accusé appartenait à une famille riche, qui avait joué un rôle dans toutes les réactions politiques du Midi, un rôle sanglant. Sans couleur de parti entre royalistes et républicains, il y avait eu des vengeances, des assassinats commis par le père, par les enfants, sur la personne d'un frère, sur des proches parents; tous les membres de cette nouvelle famille des Atrides mouraient les uns par les autres. Plusieurs avaient été jugés par contumace; le dernier venait d'assassiner sa femme par jalousie; il fut condamné à mort. L'affaire dura cinq jours. Il y avait une foule immense; j'arrivai toujours trop tard pour avoir une place. Une seule fois je vis l'accusé: c'était un grand blond fadasse, une vraie tête de mouton. Son frère homme de bien, disait-on, se tenait près de lui, et l'assistait avec beaucoup de courage; tout le monde était touché de son dévouement; pourtant, quand il venait prendre l'air dans la première salle, chacun se retirait de lui comme s'il avait eu la peste, et il n'eut osé adresser la parole à

personne. Cette famille semblait vouée au crime, tout ce qui portait ce nom était honni et méprisé.

Quand l'arrêt eut été prononcé, le condamné fut embrassé par son frère, qui l'accompagna en lui donnant le bras jusqu'à la prison. Je les vis passer de loin; c'était un pitoyable spectacle qui arrachait des larmes. Le condamné ne voulut pas en appeler, et quelques jours après on annonça que l'exécution aurait lieu à Marseille le surlendemain, car c'était à Marseille que l'assassinat avait été commis.

J'étais sur le Cours avec quelques désœuvrés comme moi, quand on m'annonça cette nouvelle. Il fut aussitôt décidé que nous irions à Marseille, non pour assister au supplice de ce malheureux, mais pour voir la foule qui allait accourir des campagnes environnantes. Le rendez-vous fut donné dans le Cours à cinq heures précises; nous devions partir tous dans un char-à-banc; malheureusement, je m'endormis trop bien cette nuit-là, et le lendemain à six heures quand j'arrivai sur le Cours, je ne trouvai plus personne. J'étais piqué qu'on fût ainsi parti sans venir au moins frapper à ma porte, et je résolus de faire la route à pied, seulement pour prouver que je me passais de voiture quand elle ne voulait pas m'attendre.

Nous étions au mois d'avril; il faisait un temps si doux que les rossignols avaient chanté toute la nuit sous ma fenêtre: les muriers verdissaient de chaque côté de la route, les champs avaient un

air de fête, on sentait de loin le parfum des prairies semées de narcisses blancs et de petites tulipes rouges.

Je m'en allais léger, rafraîchi par la brise matinale et comme enivré des influences d'un si beau jour: je me trouvais heureux sans savoir pourquoi; la vie me semblait fleurie et vaste comme l'horizon que j'avais devant moi. Mon Dieu! m'écriai-je, qu'il fait bon vivre! et aussitôt je vins à penser au malheureux qui, quelques heures auparavant, avait fait le même chemin; cela me fit mal et refoula toutes mes sensations de bonheur. J'eus une grande pitié de cet homme encore jeune et si plein de vie, qui allait fermer ses yeux au soleil, dire adieu à la terre et quitter violemment ce monde où je me trouvais si bien. Ces pensées m'obsédaient; je marchais plus vite comme pour leur échapper; j'eusse donné tout le monde pour trouver à qui parler; mais il ne passait que des rouliers sur le chemin; quand j'avais salué sans ôter mon chapeau, en disant: Bonjour, brave homme, et qu'on m'avait répondu: Dieu vous le donne, monsieur; la conversation s'arrêtait-là.

Enfin un peu avant d'arriver à l'auberge du Mas-de-Velu, j'avisais un homme vêtu de noir qui allait au bord de la route, les mains derrière le dos, comme un promeneur qui n'est point pressé d'arriver. Je doublai le pas pour l'atteindre et je l'examinai du coin de l'œil, en marchant presque côte à côte avec lui, sans qu'il tournât seulement la vue de mon côté. C'était un homme de cinquante ans

— Moussier, Antoine-Marie, tisseur, 27 ans, et Philippe Marie, tisseuse, 21 ans. — Gatille Jean, tisseur à Roanne, 50 ans, et Séchaud Françoise, tisseuse, 25 ans. — Dessertine André, tisseur, 54 ans, et Gille Marie, domestique, 42 ans. — Chauvet Claude, tisseur, 52 ans, et Murcier Marguerite, cannetreuse, 41 ans. — Desseigne François, cordonnier 20 ans, et Bonnetfond Jeanne-Marie, lingère, 48 ans.

— Notre Comice agricole s'étant constitué de nouveau, il est peut-être à propos de rappeler que le *Bulletin agricole* du Puy-de-Dôme annonce que :

« Une médaille d'or sera décernée à la personne qui, par ses expériences nouvelles, aura le mieux démontré les effets du sel employé à l'amendement des terres, et à l'alimentation du bétail.

Bulletin Administratif.

Recrutement de la classe de 1849.

MM. les maires sont priés de faire connaître aux jeunes soldats de cette classe que, d'après une circulaire du ministre de la guerre, en date du 25 juin dernier, aucun devancement de mise en activité ne pourra avoir lieu sans une autorisation (spéciale et personnelle) de sa part, à l'exception des devancements d'appel pour l'armée de mer.

Plusieurs jeunes gens ont eu pouvoir obtenir d'être admis à devancer l'appel, en se présentant devant l'autorité militaire, au chef-lieu du département ; ce déplacement n'a pu avoir de résultat.

— Par décret du président de la République, en date du 28 juin 1850, les conseils d'arrondissement sont convoqués et se réuniront le 22 juillet pour la première partie de leur session.

— Les journaux avaient publié le résumé d'une circulaire du ministre des finances relative à la diminution du nombre des percepteurs. L'esprit de cette circulaire avait été mal rendu, et le *Moniteur* la rectifie en ces termes pour rassurer de nombreux comptables :

« Le ministre des finances, en vue d'apporter des économies dans la dépense afférente au service des contributions directes, a pris une décision ayant pour objet la révision des circonscriptions des perceptions actuellement existantes, mais la nouvelle organisation à arrêter ne doit être mise à exécution qu'au fur et à mesure des extinctions qu'elle produirait naturellement. En conséquence, les percepteurs en fonction n'ont point à s'alarmer, et ils peuvent, en continuant à bien gérer, compter sur l'exercice de leur emploi. »

Nouvelles du département.

Douze membres du conseil municipal de Saint-Etienne, appartenant à l'opinion démocratique, ont déposé leur démission entre les mains de M. le préfet qui l'a acceptée.

Voici à quelle occasion :

M. le général de Castellane, commandant supérieur des 5^e et 6^e divisions militaires, devait venir

ans environ, de très haute taille et un peu voûté; de grandes lunettes vertes et rondes cachaient ses yeux, et son menton se perdait dans une cravate lâche dont les bouts flotaient au vent; son habit de fin drap noir était d'une coupe déjà antique; il portait des bas chinés dans des souliers de peau retournée, et tout l'ensemble de sa toilette, quoique propre et soignée, annonçait un homme fort arriéré en fait de modes. Ce que je voyais dans son visage, entre les lunettes vertes et la cravate, avait une expression calme et benigne qui me gagna. Il me semblait avoir déjà vu cet homme ou sa ressemblance quelque part, de très-loin, et tout à-coup je me rappelai la cour d'assises, le frère du condamné et ce frère qui marchait près de lui, le visage caché derrière son mouchoir: c'était bien là sa taille, sa tournure, son vêtement. Ceci produisit sur moi un certain effet; je ne dirai pas que je reculai, mais je restai en arrière de dix pas; puis poussé, par je ne sais quelle curiosité, quelle avidité d'émotion, étonné surtout de rencontrer cet homme, je regagnai du terrain avec la ferme intention de lui parler. Je m'arrêtai encore tout court; ensuite je repris mon élan et je le dépassai avec la résolution de l'attendre, mais je laissai aller seul en avant une seconde fois. Nous fîmes ainsi un quart de lieue, moi le suivant ou le devançant toujours dans ma marche inégale, sans qu'il parût s'apercevoir le moins du monde de ce manège. Bien résolu enfin, et ne sachant comment entamer la conversation, je lui

visiter la ville de Saint-Etienne, et passer en revue les troupes qui y tiennent garnison. Un membre du conseil municipal, en session légale, proposa d'offrir un banquet au brave général. Les démocrates du conseil, voyant dans cette mesure une approbation de l'état de siège, protestèrent contre la décision de la majorité, et, ne voulant pas s'associer à cet acte, donnèrent leur démission.

Dans l'exposé des motifs, les démissionnaires, rappelant leur conduite antérieure dans le sein du conseil municipal, témoignent par des raisons plus ou moins bonnes de leur dévouement aux intérêts du pays, de la modération et de l'amour de l'ordre dont ils se disent animés. Personne, ici, ne croira à la sincérité de leurs paroles, parcequ'ils ont protesté contre un ordre de choses qui a rendu la paix et la tranquillité à notre département; — parceque leur démission va rallumer les disputes électorales, agiter leur ville, et suspendre pendant quelque temps les travaux si utiles du conseil municipal de Saint-Etienne.

M. Antide Martin est l'un des démissionnaires.

Le conseil n'en a pas moins offert un banquet au général.

Le journal de Saint-Etienne donne des détails sur l'arrivée de M. de Castellane. Le préfet, l'adjoint faisant fonction de maire, les troupes de la garnison, étaient allés l'attendre à l'embarcadere du chemin de fer, où il fut reçu par le général commandant le département. Des salves d'artillerie annoncèrent son entrée en ville. A l'hôtel-de-ville, où des appartements lui avaient été préparés, M. de Castellane a reçu les autorités civiles et militaires et la majorité du conseil municipal de Saint-Etienne, auxquels il a adressé des allocutions où se peignaient la vigueur et la fermeté de son caractère. Le général, après avoir visité la manufacture d'armes et passé la revue des troupes, a assisté au banquet offert par le conseil municipal. Au dessert, un toast lui a été porté par M. l'adjoint; il y a répondu avec la facilité et l'énergie qui le distinguent. « J'ai été assez heureux (a-t-il dit) pour défendre glorieusement la patrie sur tous les champs de bataille de l'Europe, de Moscou à Cadix; je croirai terminer dignement ma carrière, si je puis contribuer au salut de la société. J'ai débuté comme soldat et gagné successivement tous mes grades; l'armée le sait, le soldat me connaît; il sait que je le conduirai toujours dans la voie de l'honneur... Et moi aussi je le connais, et c'est pour cela que je vous dis que vous pouvez compter sur son dévouement, comme sur le mien, pour la défense de l'ordre. »

De telles paroles ont produit le plus grand effet.

La population stéphanoise, malgré son opinion tranchée bien connue, n'a heureusement pas imité la susceptibilité et le bel exemple de la minorité du conseil municipal qui se vante de la représenter. Voici ce que dit à ce sujet l'*Avenir républicain* de Saint-Etienne :

« Nous n'apprenons rien à nos lecteurs en disant qu'une grande portion de notre population égarée par des excitations bien contraires à son intérêt, n'est pas animée d'un esprit qui puisse être sympathique à la cause que le général représente et défend si fermement partout; cependant, le gé-

dis avec une niaiserie digne d'un étudiant de première année : Monsieur, voulez-vous me faire le plaisir de me dire l'heure qu'il est ?

Cette question avait l'air d'une impertinence, et je le sentis aussitôt; mais il n'eût pas l'air de s'en apercevoir, et tirant de sa poche une fort belle montre, il répondit sans me regarder : Monsieur, il est huit heures moins le quart.

— En allant au petit pas, on peut encore arriver à Marseille à midi. Voilà un beau temps, monsieur.

Il hochait la tête en signe d'assentiment. Quand je vis qu'il ne voulait pas parler, je repris résolument : c'est un temps des Dieux ! pourtant je m'enquoyais un peu le long de la route, en tête-à-tête avec moi-même; j'étais impatient de rencontrer quelque voyageur pédestre, comme moi.

Il s'arrêta, et me regardant en face, il me dit avec une sorte de dignité humble et mélancolique : Je suppose, monsieur, que vous me connaissez ?

Ce moi leva tous mes doutes; j'osais aborder la situation, et je m'écriai avec emphase :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud !

Je suis sans préjugés, monsieur, c'est le fruit d'une forte éducation; tous les hommes devraient penser ainsi.

— Ah ! monsieur, fit-il avec une certaine émotion, vous êtes le seul peut-être...

— Le monde est absurde, lui dis-je fier et satisfait de ma profession de foi philosophique : il

néral a été accueilli avec respect : nulle part des manifestations hostiles et souvent des témoignages d'affection. »

Le général est reparti le lendemain.

Il a promis à M. le préfet de venir, dans un mois et demi, visiter Roanne et Montbrison.

— Le 3 courant, un affreux malheur a eu lieu dans la mine de houille de Villars, appartenant à la compagnie générale des mines.

Trente ouvriers environ travaillaient au puits de Villars, cinq étaient occupés au percement d'une galerie; ils s'étaient aperçus que le grisou remplissait le chantier, et, craignant un accident, ils se disposaient à quitter la mine quand le gaz s'enflamma tout-à-coup. Aux cris poussés par ces malheureux enveloppés de flammes, quelques ouvriers et l'ingénieur accoururent et parvinrent, dès que le gaz fut éteint, à amener les blessés dans une galerie voisine. Mais il était trop tard : l'un d'eux était mort sur place; les quatre autres furent vainement transportés dans divers domiciles où ils reçurent des secours. Tous les soins furent inutiles; les quatre malheureux ont succombé le lendemain. Deux d'entre eux laissent chacun quatre enfants en bas âge.

M. le procureur de la République, assisté de la gendarmerie, s'est transporté sur les lieux et a procédé à une information qui fera sans doute connaître les causes précises de ce funeste événement. (*Avenir républicain*.)

Bulletin général.

— Le procureur de la République a fait saisir hier, à la poste et dans ses bureaux, la feuille mensuelle le *Proscrit*, à raison de la publication, dans le premier numéro de ce journal, d'un article ayant pour titre : *Au peuple*, et signé *Ledru-Rollin*. Les poursuites sont dirigées contre le sieur Brutinel-Nadal, gérant du journal; le sieur Brière, imprimeur, et le sieur Ledru-Rollin, signataire de l'article, sous la quadruple inculpation d'attaque contre le respect dû au loi et l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés; d'attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée nationale; d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; et de provocation non suivie d'effet à un attentat ayant pour but d'exécuter la guerre civile, en armant ou portant à s'armer les citoyens les uns contre les autres.

— Nous arrivons bien tard pour annoncer la tentative d'assassinat, non suivie d'exécution, sur la personne de M. le président, la semaine dernière.

Nous la donnons ici pour ceux qui n'en ont aucune connaissance.

Au moment où M. de Vaudrey, aide-de-camp du président de la République, sortait de l'Elysée, un jeune homme s'approcha vivement de la voiture, et chercha, dans sa poche, un objet qui parut être un pistolet à un agent dont l'attention venait d'être appelée par l'étrangeté du mouvement. Cependant, inspection faite de la voiture, cet individu s'éloigna avec dépit, et s'adressant au sergent de ville qui l'observait : « Arrêtez-moi », dit-il, voici trop longtemps que je manque mon coup; il est protégé

méconnaît les grands principes de justice et d'équité, moi, je pense que chacun est fils de ses œuvres...

Je m'arrêtai de peur de me perdre dans quelque tirade dont j'entrevois confusément le plan, mais pour laquelle les mots me manquaient, et revenant par une brusque transition à l'idée qui m'avait d'abord préoccupé, je m'écriai : Que je vous plains, monsieur, demain !... Quel horrible jour pour vous !

— Assez, monsieur, interrompit-il d'une voix troublée, assez; au nom du ciel ! n'en parlons pas !

Alors je ne trouvais plus rien à lui dire tant j'étais absorbé dans l'horreur de ce fatal lendemain. Lui marchait, de son côté, la tête basse; je ne voyais pas son regard à travers ses lunettes vertes, mais je me le figurais morne et plein de larmes. Nous allâmes silencieusement pendant quelques minutes, puis le bon monsieur me dit avec une tranquillité qui me parut le plus sublime effort de résignation et de philosophie :

— Que ce beau temps me fait du bien ! Il y a dans l'air quelque chose de frais, de suave, qui me repose de corps et d'âme !

— Vous aimez la campagne ? dis-je au hasard.

— Oui, j'aime l'aspect des champs et surtout la solitude : là je respire et me sens vivre. Mes meilleurs jours sont ceux que je passe en famille, dans le petit coin de terre où je cultive mes fleurs et mes arbres fruitiers.

— Vous êtes marié, monsieur ?

par je ne sais quelle influence contre laquelle je ne puis résister ; arrêtez-moi. » N'était-ce pas un insensé qui parlait ainsi ? Non ; car s'il avait de l'exaltation dans son air, il s'expliquait fort nettement, et l'on trouvait dans sa poche un pistolet chargé à balle, armé et amorcé.

Conduit chez le commissaire de police, ce jeune homme a renouvelé ses aveux et a déclaré se nommer Alfred Walker, être âgé de dix-sept ans, et exercer l'état de compositeur typographe.

Walker a avoué qu'il a suivi assidûment les clubs les plus exaltés : qu'il a nourri son esprit de la lecture des journaux les plus révolutionnaires.

— Sur l'avis de médecins, Walker vient d'être transféré dans une maison de santé, l'état de folie de ce malheureux ne pouvant être mis en doute. (Patrie).

— Le gouvernement français a reçu, par dépêche télégraphique, la nouvelle de la réception de M. Drouin de Lhuys avec le cérémonial ordinaire. Il ne reste donc plus aucune trace apparente du différend anglo-français.

— L'on sait que M. Poitevin a fait à Paris une ascension en ballon, avec un cheval, et des instruments de mathématique et de physique pour constater les différences d'air, et les choses extraordinaires de son voyage, dans les zones élevées qu'il devait parcourir.

Tous les journaux ont raconté les péripéties de son voyage aérien. Deux cent mille spectateurs s'étaient groupés pour voir s'élever l'impétueux voyageur.

Son expérience lui a procuré plus de 70.000 f.

— L'auteur du Spartacus, du jardin des Tuileries, M. Foyatier, vient de terminer, dans un des ateliers du dépôt des marbres de l'île-aux-Cignes, le modèle de la grande statue équestre de Jeanne-d'Arc, destinée à la ville d'Orléans. L'illustre héroïne de Domrémy porte la cuirasse et le casque. Son regard est dirigé vers le ciel. Ce modèle va prochainement partir pour la fonderie, où il va être coulé en bronze.

L'on sait que M. Foyatier est un Forézien.

— L'on se rappelle les désastres causés à Oullins, au couvent de St-Joseph, à la suite de la promulgation de la République en mars 1848.

Une instance a été intentée par cette communauté en ruines. Jugement a été rendu à cet égard, puis appel interjeté.

La cour d'appel a confirmé hier le jugement du Tribunal de première instance dans le procès du refuge de St-Joseph contre la commune d'Oullins. Elle a toutefois réduit à 250.000 fr. le chiffre de l'indemnité qui doit être payée par la commune d'Oullins. Sur cette somme, la commune d'Oullins est autorisée à réclamer 150.000 fr. à la ville de Lyon, et des chiffres moins élevés aux villes de la Guillotière et de la Croix-Rousse, de telle sorte que la part d'Oullins serait considérablement réduite.

Cela fait voir que lorsqu'il y a une émeute dans une ville quelconque, les bons citoyens doivent se concerter pour réprimer le désordre ; autrement les dégâts et pertes occasionnés par les fauteurs sont à la charge des citoyens qui n'ont pas eu assez de courage pour s'y opposer.

— Je suis veuf après avoir été marié deux fois, répondit-il avec un soupir.

— Mais vous avez des enfants !

— J'ai eu de ma première femme une fille qui a maintenant près de vingt ans ; la seconde m'a laissé un petit enfant, un bel ange !...

— C'est une grande consolation pour vous, dis-je avec commisération.

Il secoua tristement la tête et ne répondit rien à cette banalité. Nous allions tout-à-coup au pas de promenade. Après un silence, je me hasardai encore à dire :

— Monsieur, je ne m'attendais certainement pas à vous rencontrer. Mais comment vous êtes-vous décidé à faire ce chemin tout seul ?

— Je ne suis pas seul, répondit-il en s'arrêtant et en regardant en arrière, une main sur ses yeux en façon de garde-vue ; mes gens et mon équipage viennent là-bas.

A ce mot d'équipage, je me tournai aussi, mais je ne vis rien. Mon compagnon se mit à marcher d'un pas qui devait permettre à ses gens de nous rejoindre. J'essayai encore de renouer l'entretien, qui tombait toujours, malgré les frais que je faisais.

— Monsieur, dis-je, il me paraît que vous aimez la culture des fleurs : avez-vous des espèces rares ?

— Plutôt belles que rares, j'ai des tulipes et des renoncules de toute beauté, mais je ne les ai pas uniques. J'ai aussi plusieurs variétés de

— M. le général Mollière, qui s'est distingué à Rome, vient de mourir à Paris des suites d'une maladie contractée en Italie.

M. le général Mollière est mort en léguant son épée à son enfant, et en laissant à son pays, tant sa fortune est modique, le soin de l'ensevelir.

M. Mollière, n'ayant que 49 ans de service, la loi privait sa veuve des secours qu'elle accorde aux compagnes des serviteurs de l'état. Mais grâce au généreux appui et à la délicatesse de M. le Président de la République, M^{me} Mollière sera à l'abri de toute inquiétude, et l'orphelin verra son avenir assuré.

— Une insurrection a éclaté dans la Bulgarie ; on ignore les causes qui l'ont produite et la portée qu'elle peut avoir. Mais le gouvernement turc craint que ce mouvement ne se lie aux instigations du dehors. Il a refusé l'intervention de la Russie pour la réprimer.

— Le président de la République assistait hier à la représentation du Cirque Olympique. Des places lui avaient été réservées et décorées, ainsi qu'à son état-major, au milieu de la grande salle en face de l'orchestre des musiciens. Un détachement du beau régiment de carabiniers, revêtus de leurs cuirasses, lui servait d'escorte et était placé sur les banquettes des secondes, immédiatement auprès du président.

A la fin du spectacle, la foule immense qui encombrait la salle a fait entendre les cris de : Vive Louis-Napoléon, Vive le président ! au moment où il s'est levé accompagné des ministres, de ses aides de camp et du détachement de carabiniers.

En un instant, hommes et femmes ont franchi l'espace qui sépare les places réservées au public de l'hémicycle, pour se porter sur le passage de L. Napoléon, et tout l'espace réservé aux chevaux du cirque ainsi envahi offrant la preuve rassurante des vives sympathies du public pour le premier magistrat de la République.

— Un militaire appartenant à l'un des bataillons du corps des chasseurs de Vincennes, en garnison à Lyon, a failli périr à Perrache dans un fossé marécageux et plein d'eau. Heureusement un citoyen très connu, M. E. Brayat, qui a déjà sauvé, au péril de ses jours, de l'eau ou du feu, cinquante-quatre personnes, s'est trouvé par hasard d'arriver juste à point pour sauver ce malheureux. Il s'est jeté à l'eau et, après beaucoup d'efforts, il a pu le ramener sain et sauf sur le bord du fossé. M. E. Brayat n'a pas borné là l'accomplissement de cet acte de dévouement, il a fait transporter dans son domicile le militaire qu'il venait de sauver, et lui a prodigué tous les soins qu'exigeait son état.

— Dans la matinée du 4 mai, un terrible incendie s'est déclaré à San-Francisco et a réduit en cendres le tiers de la ville. La perte est évaluée à 500.000 dollars. On croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire. Une récompense de 5.000 dollars est offerte à celui qui fera connaître le coupable.

Les quartiers qui ont le plus souffert sont dans le cœur de la ville et portent les noms de Jackson, Washington, Montgomery, Clay, et Dupont streets. Deux cents à 250 maisons sont devenues la proie des flammes.

Mais telle est l'énergie des habitants de cette

roses ; ma fille les aime. Elles seront magnifiques cette année. Il y a des boutons fort avancés.

Je fus stupéfait de la remarque. Je pensai à cette horrible scène de cour d'assises, au but de ce voyage, au lendemain... Comment cet homme avait-il eu le temps de regarder ses rosiers ! Il continuait à me parler paisiblement de son jardinage ; tout ce qu'il disait était naturel, bien pensé, plein d'observation ; pourtant il me sembla que sa conversation tournait un peu trop à l'idylle. Il appelait sa maison de campagne un ermitage, il s'exaltait sur sa volière, il me disait les noms de ses chevrettes apprivoisées et qu'il allait traire lui-même.

Au milieu de son enthousiasme pour les plaisirs champêtres, il s'arrêtait de temps en temps et regardait venir l'équipage que ma vue plus faible n'apercevait pas encore sur ce long ruban poudreux qui se déroulait derrière nous. Je finis par prendre plaisir à la conversation de cet homme, peut-être parce qu'elle ne ressemblait à aucune autre. C'était un pêle-mêle assez décousu, mais plein de trait et d'originalité. Après avoir parlé de jardinage et de botanique, une brusque transition nous jeta sur l'histoire du pays. Mon compagnon la savait bien ; il me raconta des faits infiniment curieux.

— Mais où avez-vous lu tout cela ? lui demandai-je.

— Dans de vieilles archives, au palais de justice, me répondit-il. Mon père m'amenait ordinairement avec lui ; mais je ne pouvais rester dans la salle ; le cœur me manquait. Dès que j'entendais venir les prisonniers, je m'enfuyais, j'allais

ville que nous lisons dans un journal du 15 :

« Le district de notre ville qui, il y a dix jours à peine, a été entièrement consumé, est déjà en partie reconstruit. On a remarqué encore quelques espaces vides ; mais dans quelques jours les affaires seront entièrement reprises dans ce quartier.

« Nous avons vu déjà plusieurs magasins nouvellement rebâties sur leurs premiers emplacements se remplir de marchandises. »

— Le choléra est à Malte. Sur 50 cas, 48 personnes ont succombé.

On dit qu'il y a eu aussi quelques cas de choléra à Paris.

Agriculture.

DU GONFLEMENT DES BESTIAUX.

Il n'y a peut-être pas un pâtre, fermier ou agriculteur qui n'ait été témoin de la météorisation ou enflure des bestiaux. Souvent il arrive qu'après s'être trop copieusement repus de luzerne, de trèfle, de sainfoin et de quelques autres plantes de la même famille, et surtout lorsque ces fourrages sont mouillés ou trop jeunes, les bestiaux de l'espèce ovine enflent comme des outres. Ce phénomène est dû à la présence d'un gaz dégagé dans leur estomac par la fermentation de ces végétaux, et l'animal qui en est l'objet ne tarderait pas à périr par asphyxie ou à étouffer, si de prompts secours ne lui étaient administrés.

Lorsqu'il arrive qu'une vache ou un bœuf est enflé, on doit aussitôt le faire courir quelques instants : souvent cela suffit pour dissiper tout symptôme. Si cependant le mal empirait, il faudrait se hâter de faire avaler à l'animal une once de salpêtre en poudre, délayé dans un verre d'eau de vie. L'effet en est si prompt, que la bête malade se sent soulagée peu d'instants après.

Il est un autre remède d'une efficacité encore plus certaine, puisque, par sa nature, il annihile complètement l'influence du gaz qui produit l'enflure. C'est l'ammoniaque liquide, qu'on appelle aussi esprit de sel ammoniac, substance très volatile, qu'il faut conserver dans un flacon bien hermétiquement fermé d'un bouchon de cristal. On verse une cuillerée à bouche d'ammoniaque liquide dans un litre d'eau, et on le fait avaler à l'animal atteint de l'enflure. La guérison suit immédiatement.

S'il arrivait que le mal résistât à ces remèdes, ou qu'on ne pût pas les employer à temps, et que l'animal fût près de périr par l'extrême difficulté de sa respiration, il ne faudrait pas hésiter à pratiquer la ponction, c'est-à-dire à percer la panse dans le flanc gauche, à 3 ou 4 doigts des fausses côtes. On aurait soin alors de maintenir la blessure ouverte en y introduisant un petit tuyau de bois, pour faciliter la sortie du gaz qui cause l'enflure. Cette opération guérit le mal sur-le-champ et n'est nullement dangereuse ; avec quelques précautions et surtout la diète, la plaie se guérit promptement.

me cacher dans un grenier de la tour de Ste-Mitre, et là je m'amusais à lire un tas de paperasses que les souris rongeaient depuis cent ans. Il y avait des choses fort curieuses, je vous assure.

Bien que la conversation ne languit plus, je commençais à trouver la promenade un peu longue ; mes jambes alourdies allaient d'un pas de plomb. Nous arrivons au Pin.

— Monsieur, dis-je à mon compagnon de route, voulez-vous que nous nous arrétions ici pour attendre vos gens ? Je me sens de l'appétit, et si vous voulez me faire le plaisir de déjeuner avec moi, sans façon, au cabaret ?

— Monsieur, je suis bien sensible... c'est un honneur auquel je ne m'attendais pas... balbutia-t-il d'un air encore plus surpris qu'embarrassé.

Je compris combien il était étonné de me trouver si fort au dessus de tout préjugé. Au fait, c'était étrange d'oser inviter à déjeuner un homme dont le frère devait avoir la tête coupée le lendemain. Je n'eusse pas eu ce philosophique courage, si je n'avais été sûr que personne n'en serait témoin.

Ceci se passait à la porte d'une maison de bien pauvre apparence, et à laquelle une branche de pin servait d'enseigne. J'entrai le premier dans la cuisine ; l'hôtesse me montra ce qu'elle appelait sa salle à manger. C'était un bouge noir comme l'enfer, meuble de quatre chaises de paille et d'une table boiteuse.

(La suite au prochain n°)

Poésie.

INCONSTANCE DES FRANÇAIS
EN POLITIQUE.

En France, on se lasse de tout :
Proclame-t-on la République,
A son aurore elle est magique.
Le soir, on la glose partout.

On crie à l'Aristocratie :
Le Prolétaire est aux abois !...
La République à cette voix
Répond par la Démocratie.

Viennent les discours superflus :
On lui promet monts et merveilles !
Le peuple, qui bâille aux corneilles !
A sa table n'a rien de plus.

Comment détourner la tempête ?
Tout pilote y perd son latin.
De quelle couleur le destin
Veut-il affubler notre tête ?

Seul, le rouge annonce le sang ?
Rapprochez-le du bleu céleste :
Et pour les unir, blanc modeste,
Entre eux deux conserve ton rang.

Sous le panache d'Henri quatre !
Quand nos anciens preux combattaient,
Onques ils ne compromettaient
L'honneur du vaillant Diable-à-quatre !

L'Aigle, en son vol audacieux,
Guidant nos soldats intrépides :
Porta, du haut des Pyramides,
Le nom Français jusques aux cieux !

Bellone ! grâce à ton message,
Les lauriers croissaient sous nos pas :
Et partout, de nobles trépas
Rappelleront notre passage !

Première entre les nations !
Par la discorde en vain flétrie,
Sois à ton poste, ô ma Patrie !
Et résiste aux séditions !

Toi ! qui mets les trônes en poudre,
Et seul, enfin dois être Roi !
Sur l'homme oublieux de ta loi,
Fais en éclats tomber ta foudre !

Tout bon citoyen, désormais,
Peut-il compter sur la clémence ?
Pour lui, fais reverdir en France
L'immortel rameau de la paix !

Dieu tout puissant ! sois nous prospère !
Quel drapeau faut-il arborer ?
Choisis : nous saurons révéler
La volonté de notre père !

A. B. A.

Nous remercions de tout notre cœur notre excellent correspondant M. A. B. A., des vers ci-dessus, beaux de poésie, d'idées sublimes et d'amour de notre chère patrie qu'il appelle à la concorde et à la paix !

Nous le prions d'utiliser souvent des loisirs et de nous gratifier de ses productions : elles seront toujours bien accueillies, car nous partageons les sentiments qui l'animent.

ERRATUM.

Dans les vers que nous avons donnés dimanche dernier, ayant pour titre : *Les Reproches mérités*, après le vers

Beau sexe ! patience, et notre tour viendra,
il faut ajouter celui-ci :

A nos moindres désirs bientôt on se rendra.

Annonces Judiciaires
ET AVIS DIVERS.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Pardevant le Tribunal de Roanne,
EN DEUX LOTS SÉPARÉS,
DE DIVERS

IMMEUBLES,

Situés à Lentigny et à Villemontais,
Consistant en MAISON, TERRES, PRÉS, PATURES,
VIGNES, BOIS et JARDIN.
Adjudication au 30 juillet 1850.

VENTE

Par licitation,
A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
DE DIVERS

Immeubles,

Situés sur la commune de Lapacaudière,
Consistant en : MAISON, JARDINS, TERRES,
VIGNES, PRÉS et DÉPENDANCES.
Adjudication au 14 juillet 1850, en l'étude et pardevant
M^e JANSON, notaire à Lapacaudière.
S'adresser à M^e ATHIAUD, avoué poursuivant.

Tribunal de Commerce.

FAILLITE
DE DÉBENOIT AINÉ.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, en date du onze courant, le sieur DÉBENOIT aîné, ci-devant tanneur, demeurant à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, actuellement détenu dans la maison d'arrêt, pour dettes, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du même jour.

M. CHAVERONNIER a été désigné pour juge-commissaire, et M. BOSTMEMBRUN, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire. L'apposition des scellés a été ordonnée sur les magasins, comptoir, caisse, portefeuille, livres, papiers, meubles et effets du failli.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-cinq courant, à neuf heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination d'un nouveau syndic, et la composition de l'état des créanciers présumés.
Roanne, le douze juillet mil huit cent cinquante.

POYET, commis-greffier.

FONDS DE BOULANGERIE,

Provenant de la faillite du s^r RAFFIN,

A VENDRE.

Il est situé près des Halles et joint l'hôtel de l'Ancre.

S'adresser à M. BOSTMEMBRUN, syndic de ladite faillite, rue Elizabeth.

ETUDE DE NOTAIRE

A VENDRE,

Située dans une agréable commune de l'arrondissement de Roanne.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur CHORGNON, père, imprimeur à Roanne.

MACHINE A VAPEUR,

De la force de 10 chevaux,
A CÉDER,

AVEC SA CHAUDIÈRE.

S'adresser, pour la voir et pour traiter, au sieur PACE, fondeur, rue du Collège : ou à M. BOUZY, serrurier-mécanicien, rue Nationale, 88, qui en feront bonne composition.

AUBERGE du Petit Saint-Jean,

Située à Roanne, rue Ste-Elisabeth,
A LOUER,

Avec une Remise.

S'adresser à M. PERRIN, fondeur et propriétaire, rue Sainte-Elisabeth.

M. GILLOT,

Marchand de Papier peint,
a toujours son dépôt chez M^{me} Yvonne,
place du marché, à Roanne.

MAISON A VENDRE,

A LOUER OU A ÉCHANGER,

Contenant quatre vastes et jolies pièces au rez-de-chaussée et 4 au premier ; jardin entouré de vignes et d'excellents fruits, une serre, une écurie à tenir trois chevaux ; derrière est une cour pour la volaille, avec puits et puits-perdu ; deux fenils, deux hangars pour remiser ; cave et caveau à contenir cent hectolitres de vin ; grand grenier, et galetas.

Cette maison est située près de l'église St-Etienne, ayant deux entrées ; elle peut convenir pour un pensionnat, ou établissement de métiers, ou pour un rentier.

L'acquéreur aura la facilité de rembourser le capital dans un délai fixé par lui ; on pourra entrer en jouissance de suite : la maison n'est grevée d'aucune inscription.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON
A LOUER DE SUITE,

Située en rue Mably, n^o 40,
Pouvant servir d'auberge ou de café,
Elle a rez-de-chaussée, 1^{er} étage, vastes greniers, caves, cour, etc.

ET EMPLACEMENT A TISSER.

S'adresser à M. DARD, cafetier, rue Mably.

MAISON A VENDRE

EN TOUT OU EN PARTIE,

à 5 p^r 100 du revenu net,

c'est-à-dire impôts déduits.

Elle est située à Roanne, dans un quartier populeux et commerçant.

S'adresser au bureau du Journal.

CHORGNON PÈRE,

Imprimeur,

Fait tout ce qui concerne sa partie : Affiches, circulaires, prospectus, factures ; cartes d'adresse, lettres de funérailles et de faire part, tableaux, etc ; — le tout à des prix très-modérés.

Il se charge aussi de tous ouvrages en lithographie.

Place du marché, Bureau du Nouvel Echo de la Loire.

NOTA. Nous supplions M^r AUG. l'ami de M^r P., d'avoir l'obligeance de nous renvoyer les divers sujets qu'il nous avait adressés : quelque visiteur parasite a voulu sans doute se les approprier :

« Sic vos non vobis. »

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double décal.	2 85
2 ^e qualité.	2 45
Seigle, 1 ^{re} qualité.	1 55
2 ^e qualité.	1 40
Orge.	1 60
Avoine.	1 20
Fèves.	2 40

ROANNE, IMPRIMERIE CHORGNON.